

COUR SUPÉRIEURE

Chambre des actions collectives

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001191-226

DATE : 13 septembre 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S. (JB4644)

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENDEUILLÉS DU SUICIDE
MARCEL DUCHESNE
JOSÉE BILODEAU**
Demandeurs

c.

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-
CENTRE
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA
CAPITALE-NATIONALE
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA
MAURICIE-ET-DU-CENTRE DU QUÉBEC
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'ESTRIE-CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS**


CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES ÎLES
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE,
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeurs

JUGEMENT
(sur moyen déclinatoire)
(Art. 41 et 167 C.p.c.)

- [1] **CONSIDÉRANT** la *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être désigné représentant*, datée du 4 juillet 2022;
- [2] **CONSIDÉRANT** la demande verbale des défendeurs Centres intégrés pour le transfert du dossier dans le district judiciaire de Québec;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'absence d'objection à ce transfert de la part des demandeurs et du défendeur Procureur général du Québec;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs M. Duchesne et Mme Bilodeau sont originaires de la Ville de Québec et que la plupart des faits entourant la personne désignée s'y déroulent, feu madame Suzie Aubé ayant été traitée au CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- [5] **CONSIDÉRANT** que cette demande verbale est bien fondée;
- [6] **CONSIDÉRANT** les articles 41 et 167 du *Code de procédure civile*;
- POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**
- [7] **ACCUEILLE** la demande verbale des défendeurs Centres intégrés en moyen déclinatoire;

[8] **RENVOIE** le dossier devant la Cour supérieure du district de Québec;

[9] **LE TOUT**, sans frais de justice.



L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Philippe-Antoine Laroche
LAROCHELLE AVOCATS
Avocat des demandeurs

M^e Luc de la Sablonnière, M^e Gabrielle Bergeron et M^e Rosalie Jalbert
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS, SENCRL
Avocats des défendeurs Centres intégrés

M^e Emmanuelle Jean, M^e Julie Sanogo et M^e Alexis Milette
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocats du défendeur Procureur général du Québec

Date d'audition : 1^{er} septembre 2022 (sur dossier)